

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 mai 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 8 mai 2024, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au nom du Gouvernement iraquien alors que les opérations actuellement menées par les entités des Nations Unies en Iraq font l'objet de discussions et d'évaluations, en particulier en ce qui concerne l'avenir de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq dans le pays. À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse le Premier Ministre de la République d'Iraq, Mohammed Shia' Al Sudani, exposant la vision du Gouvernement de mon pays sur l'avenir des relations entre l'Iraq et l'ONU à la lumière de nos nombreuses réussites et réalisations communes (voir annexe).

Je tiens en outre à exprimer la gratitude du Gouvernement iraquien pour l'appui de longue date qu'apportent l'ONU et la communauté internationale au peuple iraquien, et je peux vous assurer que l'Iraq, membre fondateur de l'Organisation, sera toujours attaché à la Charte et aux nobles buts des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Abbas Kadhom **Obaid**



**Annexe à la lettre datée du 8 mai 2024 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la République d'Iraq**

Dans la lettre du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères datée de mai 2023 (S/2023/359), le Gouvernement iraquien a demandé que le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) soit prorogé d'un an, jusqu'en mai 2024, et qu'il soit envisagé de réduire le mandat de la Mission. Toutefois, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2682 (2023) concernant la formation d'une équipe chargée de l'examen stratégique indépendant devant déterminer si les tâches et les priorités de la Mission étaient toujours pertinentes, n'a pas demandé que des consultations soient engagées seulement avec le Gouvernement iraquien, comme attendu, mais qu'elles le soient aussi avec des parties qui n'ont tenu aucun rôle au moment de la création de la MANUI en Iraq en 2003. Malgré cela, lorsque l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant a été formée, cinq mois après l'adoption de la résolution, le Gouvernement iraquien a mis à sa disposition tous les moyens dont elle avait besoin pour s'acquitter de son mandat, et ce, dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité et compte tenu de la profondeur de ses liens avec l'Organisation, dont l'Iraq est fier d'être l'un des États fondateurs. Nous avons clairement expliqué à l'équipe que le Gouvernement iraquien estimait qu'il n'était plus nécessaire de maintenir la MANUI, tout en soulignant l'importance de la coopération avec les 22 entités internationales spécialisées opérant en Iraq, dans le cadre du mécanisme du Coordonnateur résident.

Dans son rapport, que nous avons examiné, l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant expose ses réflexions en s'appuyant sur des réunions qu'elle a tenues avec certaines personnalités, des particuliers, des organisations de la société civile, des ambassadeurs, à Bagdad et à New York, et des membres du personnel de la MANUI. Elle a conclu que le mandat de la MANUI en Iraq n'avait plus lieu d'être, ce à quoi nous souscrivons pleinement. Malheureusement, aucune distinction n'est faite dans le rapport entre les vues du Gouvernement représentant le peuple iraquien et l'État hôte, que la MANUI a été créée pour épauler, et les vues personnelles exprimées par des parties non officielles. La MANUI constitue une forme de coopération bilatérale entre l'Iraq et l'ONU, qui doit être fondée sur la concertation bilatérale et le respect de la volonté et de la souveraineté de l'Iraq. Cette coopération dépend des progrès accomplis par la Mission dans la réalisation de ses objectifs et de la nécessité de maintenir la Mission.

Compte tenu des avancées et des réalisations entreprises par les gouvernements irakiens successifs avec l'aide des pays amis, de l'Organisation des Nations Unies, de ses missions et institutions spécialisées et des représentants spéciaux du Secrétaire général, et du fait que la Mission s'est acquittée comme il se devait des tâches qui lui ont été confiées, en particulier au niveau politique, et plus de 20 ans après la transition démocratique et les difficultés nombreuses et variées qui ont été surmontées, la présence d'une mission politique en Iraq n'a plus lieu d'être.

Le Gouvernement iraquien a pu réaliser d'importantes avancées dans plusieurs domaines, dont ceux relevant du mandat de la MANUI. Dans l'exposé qu'elle a présenté au Conseil de sécurité en février dernier, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq a donné des précisions sur un certain nombre de ces avancées, qui étaient le fruit d'une action et d'initiatives exclusivement

gouvernementales. Dans ce contexte, le Gouvernement iraquien souligne qu'il faut adopter des initiatives nationales et engager un dialogue direct et constructif, seul moyen de surmonter les défis et de parvenir à des solutions durables.

Par conséquent, sur la base du droit souverain de la République d'Iraq, en sa qualité d'État hôte, et compte tenu de la taille de la MANUI et de ses effectifs, du temps nécessaire à sa liquidation et au transfert de ses dossiers aux institutions iraqiennes et aux entités des Nations Unies, nous demandons qu'il soit mis fin définitivement au mandat de la Mission au 31 décembre 2025, à condition que, d'ici là, la MANUI se limite strictement à achever son mandat concernant la réforme économique, la fourniture de services, le développement durable, les changements climatiques et d'autres aspects relatifs au développement et qu'elle procède de manière responsable à la liquidation et à la clôture. Mon gouvernement se déclare prêt à coopérer pleinement, à fournir l'assistance et l'appui nécessaires à cette fin et à envoyer une délégation technique pour discuter et convenir du mécanisme de clôture.

Nous considérons que ces efforts pourraient être redirigés vers des pays et des régions qui en auraient davantage besoin, et nous sommes disposés à partager l'expérience de l'Iraq dans les domaines de la paix, de la réconciliation communautaire, de la protection des minorités, de la lutte contre les effets du terrorisme et de la transition démocratique.

Nous réaffirmons également notre volonté de renforcer notre coopération avec l'ONU, ses institutions spécialisées et le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre du mécanisme du Coordonnateur résident, partenaire indispensable pour parvenir au développement et surmonter les problèmes économiques, climatiques et environnementaux auxquels l'Iraq et la région sont confrontés.

Nous sommes pleinement convaincus que le Secrétaire général et le Président et les membres du Conseil de sécurité sont conscients des progrès concrets accomplis ces 20 dernières années, et nous espérons que le Conseil adoptera une résolution dans laquelle il fixera la date de fin du mandat de la MANUI, conformément à la demande du Gouvernement iraquien mentionnée ci-dessus.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer nos remerciements et notre reconnaissance à la communauté internationale qui a soutenu l'Iraq ces 20 dernières années, en particulier en l'aide à mettre en place les institutions de l'État après la chute de la dictature puis à lutter contre le terrorisme. Nous vous remercions, ainsi que tout le personnel des Nations Unies pour les efforts qui ont permis à la MANUI de s'acquitter pleinement de son mandat, la Mission ayant été un modèle de coopération fructueuse entre les États et l'ONU. Nous remercions également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Plasschaert, à laquelle nous exprimons tous nos vœux de succès dans ses futures activités, ainsi que tous les membres du personnel de la Mission pour le rôle important qu'ils ont joué ces dernières années à des moments charnières et décisifs de l'histoire de l'Iraq.

Le Premier Ministre de la République d'Iraq  
(Signé) Mohammed Shia' **Al Sudani**